



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1996/1
9 mai 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et de
la protection des minorités
Quarante-huitième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La quarante-huitième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, du 5 au 30 août 1996. La première séance aura lieu le lundi 5 août 1996, à 10 h 30.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-dessous.

Groupes de travail intersessions et de présession

3. Conformément aux décisions prises antérieurement à ce sujet, la quarante-huitième session de la Sous-Commission sera précédée par les réunions des quatre groupes de travail suivants :

a) Le Groupe de travail des communications, créé en vertu du paragraphe 1 de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1970. Ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, se réunira pendant les deux semaines précédant l'ouverture de la quarante-huitième session de la Sous-Commission du 22 juillet au 2 août 1996;

b) Le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, créé en vertu de la décision 16 (LVI) du Conseil économique et social, en date du 17 mai 1974. Conformément aux arrangements approuvés par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1993/27 du 5 mars 1993, ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, se réunira pendant huit jours ouvrables avant la quarante-huitième session de la Sous-Commission, du 17 au 26 juin 1996;

c) Le Groupe de travail sur les populations autochtones, créé en vertu de la résolution 1982/34 du Conseil économique et social, en date du 7 mai 1982. Ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, se réunira pendant une semaine avant l'ouverture de la quarante-huitième session de la Sous-Commission, du 29 juillet au 2 août 1996.

d) Le Groupe de travail sur les minorités, créé en vertu de la résolution 1995/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1995. Ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, s'est réuni deux fois pendant cinq jours ouvrables, du 28 août au 1er septembre 1995 et du 29 avril au 3 mai 1996.

Groupes de travail de session

4. Depuis sa trente-quatrième session en 1981, la Sous-Commission a créé un groupe de travail de session pour l'aider dans son examen annuel des faits nouveaux concernant la question des droits de l'homme dans le cas des personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement. A sa quarante-sixième session en 1994, la Sous-Commission a établi un groupe de travail de session sur l'administration de la justice et la question de l'indemnisation à la place d'un groupe de travail de session sur la détention.

5. La Sous-Commission jugera peut-être utile de créer à nouveau un tel groupe de travail à sa quarante-huitième session.

6. Les annotations aux points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront publiées dans un additif au présent document.

Ordre du jour provisoire

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen des travaux de la Sous-Commission
4. Examen des faits nouveaux intervenus dans les domaines dont la Sous-Commission s'est déjà occupée
5. Elimination de la discrimination raciale :
 - a) Mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, et rôle de la Sous-Commission;
6. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants : rapport de la Sous-Commission établi en application de la résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme
7. Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme :
 - a) Le rôle des femmes dans le développement et leur participation égale à ce processus
8. La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels
9. Communications concernant les droits de l'homme : rapport du Groupe de travail créé en application de la résolution 2 (XXIV) de la Sous-Commission, conformément à la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social
10. L'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus :
 - a) Droits de l'homme et états d'exception;
 - b) Individualisation des poursuites et des peines, et répercussions des violations des droits de l'homme sur les familles;
 - c) Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et indépendance des avocats
11. La réalisation des droits de la personne humaine en ce qui concerne les femmes
12. Les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique
13. La paix et la sécurité internationales, condition essentielle de la jouissance des droits de l'homme, par-dessus tout du droit à la vie

14. Discrimination à l'encontre des peuples autochtones
15. Formes contemporaines d'esclavage
16. Promotion, protection et rétablissement des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international :
 - a) Prévention de la discrimination et protection de l'enfant : les droits de l'homme et la jeunesse;
 - b) Droits de l'homme et invalidité
17. Protection des minorités
18. Liberté de circulation :
 - a) Situation des travailleurs migrants et des membres de leurs familles;
 - b) Déplacements de populations
19. Incidences des activités humanitaires sur la jouissance des droits de l'homme
20. Examen global de sujets précis relatifs au racisme, à la xénophobie, aux minorités et aux travailleurs migrants
21. Examen des travaux futurs de la Sous-Commission et du projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Sous-Commission
22. Adoption du rapport sur la quarante-huitième session.
